

Histoire de l'instruction publique dans le canton de Fribourg [suite]

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **25 (1896)**

Heft 11

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039016>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ainsi c'est la Broye qui a le plus de bonnes notes et le moins de mauvaises pour chaque branche. C'est donc le district qui, sous ce double rapport, occupe le 1^{er} rang.

Il existe le plus souvent un assez grand écart entre le 1^{er} et le 7^{me} district. Par exemple, pour la lecture, la Broye a eu 84 % de ces recrues qui ont obtenu la 1^{re} ou 2^{me} note; tandis que le district qui est tombé au 7^{me} rang n'en compte que 55 %. Pour les mauvaises notes la Broye n'a eu que 1 % d'élève, ayant une mauvaise note pour la lecture; la Singine en a 10 %.

Deux cartes qui se trouvent à la fin du tableau statistique nous permettent d'apprécier les progrès des districts par la comparaison des résultats de 1886 et 1895.

Voici le nombre des recrues pour 100 qui ont mérité la note 4 ou 5 dans plus d'une branche. Ainsi les chiffres les plus élevés désignent des résultats moins favorables, puisque 4 et 5 sont les plus mauvaises notes.

	Gruyère	Broye	Sarine	Lac	Singine	Glâne	Veveyse
1886	30	20	24	28	40	20	30
1895	8	6	12	10	14	7	9

Il y a donc en moyenne 3 fois moins de mauvaises notes en 1895 qu'en 1886, excepté pour la Sarine.

Une autre remarque caractéristique qui ressort de ce tableau, c'est que le canton de Fribourg ne compte que 6 % de ses recrues qui aient fréquenté une école supérieure, tandis que Genève en a 50 %, Zurich 43. Lucerne 26, etc. Sous ce rapport, notre canton occupe l'avant-dernier rang. Quand comprendra-t-on enfin l'importance de nos écoles régionales et de nos cours agricoles ?

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite.)

Aussitôt après son entrée en fonctions en 1857, le nouveau gouvernement reçut de nombreuses plaintes des communes de la Sarine, de la Glâne et de la Broye, au sujet « de la négligence et de la conduite de leurs instituteurs ». D'après le rapport officiel, beaucoup d'instituteurs n'étaient pas « à la hauteur de leur vocation »; on se plaint que d'autres ne peuvent ou ne veulent pas s'acquitter des devoirs les plus importants de leur charge. Un certain nombre d'instituteurs se retirèrent tout de suite, de leur plein gré, d'autres furent transférés dans d'autres postes et enfin plusieurs furent déposés, comme cela avait eu lieu en 1848. L'une ou l'autre révocation de 1857-1870

doit être attribuée à des raisons politiques; mais ces cas ne sont pas nombreux et beaucoup de ceux que la presse représentait comme des martyrs politiques, avaient été éloignés pour des motifs tout autres et souvent fort peu honorables; plusieurs de ces instituteurs quittèrent le pays simplement pour jouir ailleurs d'une situation plus avantageuse.

Les nombreuses dépositions, ainsi que les mutations dans le personnel enseignant, eurent pour conséquence une interruption des *Conférences de district*, dans les années 1858 et 1859. Dès 1863, nous retrouvons annuellement, dans la plupart des districts, de 2 à 4 conférences, suivant les arrondissements. Chaque année, on adressait quelques travaux de conférences à la Direction de l'Instruction publique. Mais ces conférences présentent une éclipse en 1871, dans la ville de Fribourg, dans l'ancien district de Rue, dans l'arrondissement de Romont, à Bulle, dans la partie française du district du Lac. La loi de 1870 rendait la participation à ces assemblées, obligatoire, et frappait toute absence non motivée d'une amende de 2 fr. en faveur de la caisse de la bibliothèque. La participation à ces conférences s'éleva surtout depuis la division du canton en arrondissements scolaires plus étendus (1876). Présentement elles se tiennent régulièrement au moins deux fois par an et elles sont assidûment fréquentées. Parmi les sujets traités dans les dernières années, nous citons : L'école de perfectionnement, les moyens d'obtenir une fréquentation régulière de l'école, l'importance de l'enseignement intuitif, l'abus des boissons, l'enseignement de la langue, la tâche des moniteurs, les rapports des instituteurs avec les autorités locales, l'enseignement du chant, etc. Pour chaque question on désigne dans la règle un rapporteur. Après la lecture des travaux, suit la discussion. Les questions proposées à la *Société fribourgeoise d'éducation* sont aussi traitées dans la plupart des conférences. Il y aussi souvent des leçons modèles suivies d'une discussion sur la manière dont la leçon a été donnée.

Dans quelques endroits les institutrices tiennent aussi des conférences.

Les *bibliothèques de district*, à l'usage des instituteurs, s'accrurent continuellement à l'exception de celles de la Gruyère et de la Veveyse qui restèrent stationnaires de 1857-1871. Les lois de 1870 et 1874 rappellent les prescriptions de la loi de 1848, d'après laquelle chaque district doit posséder une bibliothèque; pour leur augmentation l'Etat inscrit au budget de chaque année une somme fixe. En 1880, par exemple, on affecta 471 fr. 99 cent, pour les bibliothèques de district. On se plaint cependant de ce que les instituteurs en général montrent peu de goût pour la lecture des ouvrages sérieux et pédagogiques.

La *Société cantonale des instituteurs*, fondée dans la période de 1848-1857, perdit peu à peu sa signification et cessa d'exister. Elle fut remplacée par la *Société fribourgeoise d'éducation*.

qui fut fondée au Lycée, à Fribourg, dans une assemblée populaire convoquée par les chefs du parti conservateur, à l'occasion d'une pétition radicale demandant la séparation de l'Eglise et de l'Ecole et la centralisation de l'instruction populaire entre les mains de la Confédération. Elle eut, au moins dans les premières années de son existence, un caractère politique en ce qu'elle tendait à combattre les tendances centralisatrices.

Le danger une fois éloigné, la Société prit un caractère plus pédagogique. On n'y recevait pas seulement les instituteurs, mais les pères de famille, généralement tous les amis de l'école. Les assemblées annuelles ont été jusqu'à nos jours très fréquentées. La première eut lieu à Romont en 1871, puis vinrent celles de Fribourg en 1873, Bulle en 1874, (où l'on admit pour la première fois les institutrices, qui avaient répondu avec distinction surtout à la question : Que peut et que doit faire l'instituteur pour ennoblir le cœur de ses élèves?) Guin, en 1875; Châtel St-Denis, en 1876; Fribourg, en 1877; Estavayer, en 1878; Courtion, 1879; Romont, 1880; Bulle, 1881; Guin, 1882. Pour donner une idée des discussions de cette Société, nous citons les questions traitées dans les années 1880 et 1881.

Questions de l'assemblée de 1880 à Romont :

1. Influence de la religion sur l'enseignement populaire.
2. Méthode dans l'enseignement des travaux manuels traité par une institutrice.
3. Devoirs des instituteurs et des autorités scolaires en vue d'obtenir que les jeunes gens de 15 à 20 ans n'oublient pas tout ce qu'ils ont appris à l'école.
4. Des expositions scolaires permanentes et de leur utilité.

A l'assemblée de 1881, à Bulle, les questions suivantes furent traitées :

1. De la préparation générale et immédiate à l'enseignement dans l'école.
2. Comment les institutrices peuvent-elles inspirer à leurs élèves du goût pour la culture d'un jardin potager et en faire apprécier l'utilité? (Traité par une institutrice.)
3. Quelles moyens peuvent employer les instituteurs pour s'opposer à l'émigration des habitants de la campagne dans les villes et faire aimer les occupations agricoles?

Ces sujets sont précédemment traités dans la plupart des conférences d'arrondissement et leurs discussions mises pour l'ordinaire à la disposition du rapporteur principal.

L'organe de la Société d'éducation est le *Bulletin pédagogique*, qui paraît dès le commencement de 1872; dès cette date à 1882 le rédacteur fut le professeur Horner, à Hauterive. Cette feuille est demeurée tout à fait étrangère à la politique et s'est occupée surtout de questions de méthode.

Les cours de répétitions des instituteurs furent tenus comme dans les précédentes périodes, presque chaque année, pour les instituteurs français, à Hauterive, pour les institutrices catholiques françaises à l'institut des Ursulines ou de la Providence.

Les cours de répétition à Hauterive (dirigés de 1857 à 1873 par M. le Directeur Pasquier) consistaient en ce que les instituteurs appelés, assistaient, à l'école normale, pendant le dernier mois, aux leçons du cours supérieur un peu modifiées de l'année scolaire.

Les premières années on insista, dans ce cours, sur les exercices de composition, de lecture avec compte-rendu et sur l'analyse grammaticale. Il paraît que les instituteurs de l'âge de soixante ans n'étaient pas très exercés dans la rédaction des compositions. Le rapport de M. Pasquier, sur le cours de 1866, s'exprime en ces termes : . . . « Il faut reconnaître que les instituteurs, sous le rapport du langage et de la composition, ont fait des progrès considérables. Nombre d'entre eux sont aujourd'hui à même d'écrire d'une manière passable des pages entières sur un sujet donné. » Dans le rapport de 1867 on fait ressortir avec éloge que « nos instituteurs, sous le rapport de la facilité de l'élocution, ont fait des progrès importants, de sorte qu'un certain nombre rédige d'une façon bien passable. » Plus tard, la pédagogie, l'histoire et la géographie de la Suisse, la tenue des livres, l'arithmétique et la géométrie furent pris comme objets de ces cours de répétitions.

On comprend qu'il n'était pas agréable, pour les instituteurs convoqués au cours de répétitions, de s'asseoir sur les mêmes bancs que les élèves beaucoup plus jeunes de l'école normale. Aussi ces cours furent-ils presque considérés comme une punition. On décida en 1876 de réunir dorénavant les instituteurs de langue française, pendant les vacances de l'école normale, afin de n'avoir qu'eux pour auditeurs. Le premier cours ainsi organisé fut dirigé, en automne 1878, par M. l'Inspecteur Brasey, secondé par les instituteurs d'école secondaire, Perriard et Villard, et le maître de musique Schrieber. Dès lors les cours furent, dans la règle, dirigés par l'Inspecteur de l'arrondissement convoqué, assisté par quelques professeurs de l'école normale ou d'une école secondaire. Les branches étaient ordinairement : Enseignement de la langue, Pédagogie, Arithmétique, Calcul géométrique, Dessin, Histoire universelle, Instruction civique et Chant.

Le premier cours de cette période, pour les instituteurs de langue allemande, eut lieu en 1860 sous la direction du professeur Arnold, lucernois ; il fut fréquenté par cinq catholiques et cinq protestants. Depuis, les cours pour les deux confessions furent séparés. Pour les catholiques, ils se donnèrent, en 1866, à Guin, sous la direction de M. Wæber, instituteur de l'école secondaire ; en 1873 et 1880, à Hauterive, sous la direction de M. le chanoine Tschopp, inspecteur, assisté de M. le professeur Koller. Pour les instituteurs réformés de langue allemande, les cours se tinrent, en 1872, à Champagny, sous la direction de M. Hænny, inspecteur scolaire, et du pasteur Ischer ; en 1876, à Hauterive, sous la direction de M. A. Wanzenried, instituteur

secondaire, de Grosshöchstette (Berne), assisté de MM. Koller, professeur, et Schrieber, directeur de musique; pour les institutrices réformées de langue allemande, ils se tinrent pour la première fois à Morat sous la direction de M. Merz, inspecteur scolaire.

Les branches, dans les cours de répétitions de langue allemande, étaient réglées sur le désir des instituteurs et les besoins du moment

Les cours duraient, dans la règle, un mois. Les instituteurs convoqués étaient nourris et logés gratuitement à l'internat d'Hauterive. Pour l'ordinaire, il y avait chaque jour de cinq à six conférences ou leçons; le reste du temps était consacré à l'étude et à l'accomplissement des devoirs donnés. Les leçons d'épreuve des participants suivies de critique, les discussions sur les questions pédagogiques, le chant, etc., occupaient les heures de l'après-midi. Les cours de répétitions furent considérés généralement comme une organisation utile.

(A suivre.)

ASSEMBLÉE

des membres de la société suisse des professeurs de gymnases

A GENÈVE

Les 5, 6 et 7 octobre dernier les membres de la Société suisse des professeurs de gymnases tenaient à Genève leur 36^e réunion annuelle sous la présidence de M. Paul Oltramare, professeur de littérature latine à l'Université de Genève.

La séance s'ouvrit le 5 au soir dans les salons de la *Société littéraire*. Le président nous souhaita la bienvenue en termes fort aimables, puis il nous fit connaître l'ordre du jour des diverses séances et termina son discours d'ouverture en appelant l'attention des assistants sur certaines questions plus importantes qu'il aimerait voir traiter dans nos prochaines réunions.

Les *tractandas* administratifs : constitution du bureau reddition des comptes, choix du lieu où se tiendra la prochaine assemblée, furent rapidement liquidés.

Nous fûmes retenus plus longtemps par un rapport du Dr Oeri de Bâle, sur la symétrie numérique que présentent certains drames grecs. Chacun connaît la prédilection de la science allemande pour ces recherches d'érudition aussi profonde que stérilement instructive.

M. le Dr Le Coultre, professeur à Neuchâtel, nous a raconté un récent voyage fait à Delphes et à Délos. Son récit, agrémenté de nombreuses projections, nous a promenés agréablement dans ces pays qui éveillent tant de souvenirs classiques.